



MINISTÈRE de la JUSTICE

Newsletter

N°001

www.justice.mg

La Justice malagasy investit dans la formation

À la Une

Le référentiel des magistrats désormais disponible

La magistrature dispose désormais de son référentiel métier indispensable à l'organisation des services et à la gestion des parcours professionnels des magistrats. Il permet d'objectiver l'identification des emplois, des activités et des compétences afin de répondre aux évolutions de la magistrature et aux attentes des citoyens malagasy.



Dans un contexte de crise en matière de ressources humaines, de contraintes budgétaires et de hausse du nombre de départs à la retraite, la magistrature fait évoluer ses politiques de ressources humaines et développe une transversalité des compétences. En effet, la gestion des parcours professionnels des magistrats de l'ordre judiciaire a été sans cesse modifiée au gré de la mise en œuvre de la réorganisation : subie ou choisie, la mobilité – surtout fonctionnelle – s'invite désormais dans le paysage. Chaque fonction possède cependant ses caractéristiques et ses spécificités. Il importe par conséquent avant d'exercer une nouvelle fonction, pour être efficace et éviter tout tâtonnement inutile, de remettre à jour ses connaissances et de faire le point sur les pratiques y afférentes.

Le référentiel métier des magistrats est le fruit d'un travail collaboratif entre l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes de Madagascar, l'Ecole Nationale de la Magistrature de Bordeaux et Expertise France, avec le soutien de l'Agence Française de Développement à travers le Projet d'Appui à la Justice à Madagascar.

Actualités

Les manuels des procédures des greffes judiciaires ont été mis à jour

Aux vues des récentes modifications des codes de procédure civile et pénale malagasy, une mise à jour du manuel de procédures des greffes a été entreprise. Elle s'est appuyée sur une série de concertations réunissant des membres du corps des greffiers menées avec l'appui du PAJMA. Cette mise à jour présente un double intérêt dans la mesure où elle contribue à la fois au renforcement des capacités des greffiers en poste et à l'harmonisation des travaux de greffe.

L'ENMG qui disposait déjà d'un manuel de procédures des greffes a sollicité une expertise en raison des réformes législatives intervenues ces dernières années. Deux experts nationaux ont travaillé en collaboration avec deux experts provenant de l'Ecole Nationale des Greffes de Dijon pour réaliser cette mise à jour du manuel articulé autour d'une partie civile et d'une partie pénale.

En 2019, un expert d'Expertise France était venu à Madagascar pour appuyer la rédaction du manuel civil. L'appui sur le manuel pénal a débuté quant à lui fin 2020 et s'est achevé en janvier 2021. La reproduction de ces manuels est prévue dans le cadre du PAJMA avec le soutien financier de l'AFD, et ils seront bientôt disponibles à l'ENMG.





Actualités

Mise à jour des curricula de formation de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire

L'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire a bénéficié d'un appui du PAJMA pour effectuer un travail de refonte des curricula de formation initiale, avec le concours de l'ENAP Agen et d'Expertise France. La révision des fiches pédagogiques du programme des agents pénitentiaires a démarré en 2020 et s'est poursuivie tout au long de l'année 2021.

Ces fiches seront par la suite complétées avec d'une part des notes de cadrage très précises pour que l'ENAP puisse communiquer aux chefs d'établissements les modalités et les objectifs des stages (théorique et pratique), et d'autre part des descriptions rigoureuses des modalités d'évaluation (types d'épreuves, coefficients, notation ou non des stages etc.)

L'ENAP s'est inspirée des leçons apprises à la suite du passage des experts d'Expertise France et a pu procéder de manière autonome à la mise à jour des autres modules de formation.



Le saviez-vous?

Le Ministère de la Justice s'est associé à Expertise France pour le renforcement de capacité du personnel judiciaire et pénitentiaire

Le 4 septembre 2019 a été conclu entre le Ministère de la Justice et Expertise France pour une durée de 36 mois un contrat de renforcement des capacités pour la professionnalisation du personnel judiciaire et pénitentiaire. Ce partenariat consiste en un accompagnement et renforcement des capacités des équipes de l'ENMG, de l'ENAP, du Conseil Supérieur de la Magistrature et des Directions Générales du Ministère de la Justice. Pour ce faire, Expertise France mettra en relation les bénéficiaires malgaches avec l'ENM de Bordeaux, l'ENG de Dijon, l'ENAP Agen et d'autres institutions publiques françaises.

Il sera attendu d'Expertise France d'une part, un appui aux deux écoles de formation pour le renforcement des capacités des magistrats, des greffiers travaillant dans les juridictions ainsi que du personnel pénitentiaire; et d'autre part, un appui au Ministère de la Justice afin que les groupes -cibles puissent s'imprégner des savoir-faire issus de l'expertise, et permettre une montée en puissance progressive de leurs compétences.

Ce partenariat qui a été rendu possible ici grâce au PAJMA et au soutien financier de l'AFD, est toujours bénéfique, car il permet un partage de connaissance et de bonnes pratiques entre les deux parties française et malagasy.



Le chiffre du mois

-2%

C'est la part du budget général de l'Etat qui est consacré à la Justice sur la période 2015-2019...

